



## Le contrôle continu dans l'enseignement secondaire

### Discipline sciences de la vie et de la terre

#### Niveaux scolaires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année

#### I- Nature des épreuves

En 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, le travail de l'élève est évalué au moyen de trois types d'épreuves à chaque trimestre :

- un devoir de contrôle (DC)
- un devoir de synthèse (DS)
- des tests de travaux pratiques (TP).

#### II- Fréquences et durées des épreuves

La fréquence et la durée de chaque épreuve sont précisées dans le tableau suivant :

		Durée et fréquence des épreuves				
		Devoir de contrôle (DC)		Devoir de synthèse (DS)		TP
		Fréquence	Durée	Fréquence	Durée	Fréquence et durée
1 <sup>ère</sup> année		1	30 mn	1	1 heure	Non définies
2 <sup>ème</sup> année	Sciences	1	1 heure	1	1 heure 30 mn	
	Lettres	1	30 mn	1	1 heure	

#### III- Composition et consistance des épreuves

##### 1- Les tests de travaux pratiques

Les tests de TP se déroulent au cours des séances de travaux pratiques, leur nombre et leur durée sont à déterminer par l'enseignant(e). Chaque élève aura une note de TP par trimestre représentant la moyenne des différentes notes en TP.

Les tests de TP ont pour but d'évaluer les apprentissages à caractère pratique telles que :

- la construction d'un graphique ;

- la réalisation de préparations microscopiques ;
- l'utilisation d'appareils d'observation et / ou de mesure ;
- la réalisation de schémas ou de dessins d'observation ;
- ...

## 2- Les devoirs de contrôle

- ❖ Chaque **DC** porte sur les leçons réalisées dès le début du trimestre jusqu'à la date de sa réalisation.
- ❖ **Pour les niveaux 1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année (filière lettres)**, le devoir de contrôle a pour but **d'évaluer** la mémorisation et la compréhension.

**Pour le niveau 2<sup>ème</sup> années (filière sciences)**, chaque devoir de contrôle comporte :

- une première partie (sur 12 points) ayant pour but de tester la capacité de l'élève à la restitution des connaissances et à la compréhension ;
- une deuxième partie (sur 8 points) ayant pour but de tester la capacité de l'élève à l'application, à l'analyse, à la synthèse...).

**NB** : les devoirs de contrôle se réalisent exclusivement pendant les séances de cours.

## 3- Les devoirs de synthèse

Chaque devoir de synthèse porte sur les leçons réalisées durant le trimestre, il comporte :

- une première partie (sur 10 points) ayant pour but de tester la capacité de l'élève à la restitution organisée des connaissances et à la compréhension ;
- une deuxième partie (sur 10 points) ayant pour but de tester la capacité de l'élève à l'application, à l'analyse, à la synthèse...).

**NB** : dans ces diverses épreuves, l'évaluation se fait par rapport à des critères préalablement définis.

$$4- \text{Moyenne trimestrielle (MT)} = \frac{\text{TP} + \text{DC} + (\text{DS} \times 2)}{4}$$

$$5- \text{Moyenne annuelle (MA)} = \frac{\text{MT}_1 + (\text{MT}_2 \times 2) + (\text{MT}_3 \times 2)}{5}$$